

## Vente immobilière d'une maison

Par eric49130, le 19/04/2016 à 13:26

Bonjour,

En tant que vendeur de combien de temps je dispose pour répondre à une proposition d'achat de ma maison?

Merci

Par Lag0, le 19/04/2016 à 13:40

Bonjour,

S'agit-il d'une offre au prix demandé ou à un prix inférieur ?

Par **eric49130**, le **19/04/2016** à **14:03** 

Un prix inférieur

Par Lag0, le 19/04/2016 à 14:07

Dans ce cas, l'offre doit avoir une durée de validité. La personne qui l'a faite est donc engagée durant cette durée. Après, l'offre sera caduque.

## Par eric49130, le 19/04/2016 à 14:12

cela ne répond pas a ma question

## Par Lag0, le 19/04/2016 à 15:42

Dans ce cas précisez votre question!

Vous demandez le temps dont vous disposez pour répondre, la réponse est simple, il n'y en a pas!

Vous pouvez très bien ne jamais répondre auquel cas l'offre sera caduque une fois la durée de validité fixée par l'acheteur passée.

Durant la durée de validité, vous pouvez refuser l'offre ou émettre une contre proposition à un prix supérieur, ce qui rend caduque aussitôt l'offre, ou bien accepter l'offre et signer alors un compromis.

A noter que, tant que vous n'acceptez pas l'offre, l'acheteur peut se rétracter, même si le délai de validité n'est pas passé.